

MAIRIE DE LA BAUME D'HOSTUN

La Vie Communale

Mai 2017

www.la-baume-dhostun.fr



Au village

FÊTE DE L'ÉTÉ 2017

L'association de Parents d'Élèves, le Comité des fêtes, l'Association Communale de Chasse Agréée et la municipalité sont heureux de vous inviter le samedi 10 juin 2017 à la Fête de l'Été.

LA BAUME D'HOSTUN

Samedi
10 Juin

FÊTE DE L'ÉTÉ

à partir de 13h30



Déroulement de la journée :

- À partir de **13h30**, inscription au **challenge de pétanque**, démarrage des parties à 14h.
- À partir de **14h**, inscription au **concours ludique par équipe** (de belles rigolades en perspective !)
- De **15h à 18h**, **jeux pour les enfants** (pêche aux canards, piscine à balles, glissade sur bâche...)
- À **20h**, **repas « Méchoui »** (Agneau et sa jardinière de légumes, fromage sec, tarte aux pommes) au tarif de 10 € ou 8 baumoises, suivi d'une **animation musicale** présentée par le groupe « **Duo parenthèses** », artistes locaux (guitare voix).

⚠ Pour le **repas « Méchoui »** réservation obligatoire avant le **4 juin** auprès de Céline Martel au 06 79 55 76 06.

→ Après le tirage du **Feu d'Artifice à 22h30**, reprise de la musique !

Une **tombola** sera proposée tout au long de l'après-midi au prix d'1€. Une **buvette** ainsi qu'un **stand snack** sera présent pour vous désaltérer et combler vos petits creux (frites, hot-dog, glaces). Comme chaque année, la monnaie utilisée sera le baumoise (1 baumoise = 1,25€)

Pour la préparation de ce bel après-midi, nous avons besoin d'un coup de mains aussi nous vous donnons rendez-vous le samedi 10 juin à 10h à la salle des fêtes pour les préparatifs !

INVITATION à la pose de la plaque commémorative « Cessez le Feu en Algérie, 19 mars 1962 »

M. Manuel Guilhermet, maire, les membres du Conseil Municipal, M. Michel Inard, Président Départemental de la F.N.A.C.A, M. Roland MOTTET, Président local de la F.N.A.C.A seraient honorés de votre présence le samedi 24 juin 2017 à 10h30 à l'occasion de la pose de la plaque commémorative du « Cessez-le feu en Algérie, le 19 mars 1962 ». (point de rendez-vous – Place de la mairie).

VOYAGE DU COMITÉ DES FÊTES

55 courageux ont pris l'autocar aux aurores, pour un rendez-vous avec la préhistoire direction l'Ardèche ! L'ensemble du groupe a été enchanté de découvrir la caverne du Pont d'Arc, « galerie d'Art » la plus ancienne au monde, dont les fresques, datées de 36 000 ans, sont inscrites au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.



Après un repas convivial au restaurant, les voyageurs ont pu également admirer les gigantesques salles souterraines de l'Aven d'Orgnac dont l'histoire a commencé il y a 100 000 000 d'années.

Le saviez vous ?

Quelle est la différence entre une grotte et un aven ?

Une grotte a un accès horizontal et un aven un accès vertical !

Actus Jeunes

LES PETITES PHRASES DES CE1 - CE2

Léna : J'aimerais emmener mon petit frère en classe de mer.

Joachim : J'ai envie de faire la sortie vélo parce que j'aime bien faire du vélo.

Léa-Line : Je suis très contente d'aller en classe de mer pour déjeuner et discuter avec mes copines à l'heure du coucher.

Marine : Nous les CE2 allons faire de l'optimiste avec les CM1-CM2. L'optimiste est un bateau qui fait partie de la famille des dériveurs.

Léane : J'ai hâte d'aller voter pour le prix des Incorruptibles.

Tess : J'ai très envie de partir en classe de mer parce que je sais que je vais bien m'amuser avec mes copines.

Quentin : J'ai hâte de partir faire la sortie vélo en juin.

Noé : J'ai hâte de partir en classe de mer pour ne plus être embêté par mon frère.

Christopher : J'ai envie de partir en classe de mer pour dormir avec les copains.

Maybelle : Je suis impatiente d'aller en classe de mer pour être avec mes copines, sans papa et maman.

Mehdi : J'aimerais déjà être en classe de mer pour voir la mer.

Louna : J'ai envie de faire la rencontre rugby.

Marie : J'aimerais emmener mes chiennes à la classe de mer.

Faustine : J'ai hâte d'aller en classe de mer pour faire la pêche à pied avec mes copines.

Camille : J'ai hâte d'aller en classe de mer pour pêcher tous les jours.

Alessio : Je voudrais aller en classe de mer pour pêcher.

Sacha : J'aimerais bien emmener mon chat et mes moutons en classe de mer.

Louis : J'ai envie d'aller en classe de mer pour pêcher avec ma petite sœur.



CLASSE DES CE2 - CM1 et CM2

Croix Rouge le 10/04/17

Méline : Des gens de la Croix Rouge sont venus pour nous apprendre des gestes de premiers secours, j'ai beaucoup aimé.

Mahé : Les plus grands ont appris les massages cardiaques.

Jalal : On a vu un défibrillateur et on nous a montré comment le placer sur un adulte ou sur un enfant.

Maéva : J'ai été surprise de voir que c'était mon papi qui nous expliquait.

Gendarmerie : permis Internet et permis piéton : le 04/04/17

Mathias : Des gendarmes sont venus pour nous faire passer des permis : le permis piéton pour les CE2 et le permis Internet pour les CM1/CM2.

Romane : Je suis contente d'avoir réussi mon permis Internet.

Enola : On devait répondre à des questions et si on avait moins de 8 sur 10, on n'avait pas notre permis.

Luan : On nous a appris ce qu'il faut faire ou ne pas faire sur Internet.

Enzo : On a appris qu'on peut se faire pirater et qu'il vaut mieux cacher sa webcam sur son ordinateur.

Clémentine : Il ne faut pas passer trop de temps devant les écrans.



Nathan : Si tu as un souci, il faut en parler aux parents.

Clémentine : Tout ce qui est sur Internet n'est pas forcément vrai.

Enzo : Les parents peuvent installer un contrôle parental pour éviter d'aller sur des sites qui ne sont pas pour les enfants.

Enola : Il ne faut pas aller sur n'importe quel site.

Mathias : Il ne faut pas avoir de la musique dans les oreilles quand on se promène au bord de la route.

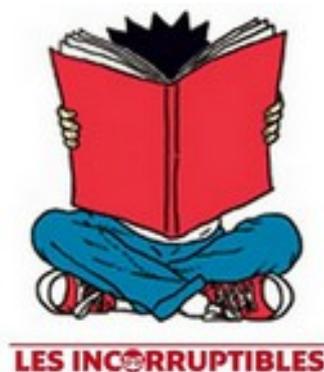
Laura : Quand il n'y a pas de trottoir, il faut marcher sur le côté gauche de la chaussée pour être face aux voitures.

Prix des Incorruptibles

Enola : On a lu des livres et le vendredi 19/05, on votera pour notre livre préféré.

Clémentine : Les 6 livres que nous avons lus sont :

- Mon papy voit la vie en jaune
- Lettres de mon hélicoptère
- Trop fort Victor
- Le voleur de sandwichs
- Tangapico
- Toile de dragon



Méline : Je trouve que "Lettres de mon hélicoptère" est très drôle.

Louis : "Trop fort Victor" nous montre que tout ce que l'on entend à la télévision n'est pas forcément vrai.

Louis : Dans "Le voleur de sandwichs", c'est l'histoire d'un enfant qui se fait voler son sandwich tous les jours à l'école. Il essaie plein de techniques pour trouver le voleur. Le coupable était le concierge.

"Le Type" de Philippe Barbeau

Clémentine : Nous avons retranscrit cette histoire. À la place du narrateur, c'est le Type qui parle. Le titre de cette nouvelle histoire sera "Moi, le Type".

Luan : Quand notre livre sera terminé, on va l'envoyer à Philippe Barbeau.

Célia : Nous avons travaillé par petits groupes sur chaque jour de l'histoire.

Enola : Quand il sera terminé, nous irons lire ce livre aux deux autres classes.

Clémentine : Nous sommes en train de terminer les illustrations.

Vélo :

Nathan : En ce moment, on s'entraîne à vélo, on fait des parcours.

Enzo : On a déjà fait 3 séances. La première s'est mal passée pour moi, je suis encore tombé.

Célia : Fin juin, nous allons faire une sortie sur le Voie Verte.

Gabriel : J'aime bien passer la bosse, c'est comme un dos d'âne.

Fabio : J'ai hâte de faire la grande sortie.

Louis : On a appris à faire du rétro-pédalage et aller le moins vite possible.

Laura : J'aime bien le parcours avec la descente pour aller dans le parc.



Divers

Jalal : Aux APC (Activités Pédagogiques Complémentaires), on a fait de l'informatique et de l'anglais.

Louis : Les CE1/CE2 sont venus nous lire un livre qu'ils ont écrit à partir d'un des livres de Ghislaine Roman qu'ils ont rencontrée au salon du livre.

ÉVOLUTION DES DISPOSITIFS D'« ANIMATION DE PROXIMITÉ » 11-17 ANS

Jusqu'à présent deux dispositifs à destination de la jeunesse étaient proposés sur le territoire de Valence Romans Agglo :

- l'« Anim2Prox » sur les communes périurbaines et rurales de l'ex-communauté d'agglomération du Pays de Romans ;
- et le « Points Jeunes » sur les communes de l'ex-Communauté de communes Canton de Bourg de Péage.

Ces deux dispositifs sont regroupés en une entité « Anim2Prox » et propose l'ensemble des activités de l'animation de proximité 11-17 ans, soit :

- l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires,
- l'accueil de loisirs hors vacances scolaires,
- l'accueil libre 11/14 ans,
- l'accompagnement de projet des jeunes.

Un certain nombre de ces activités ont lieu dans des locaux dédiés aux jeunes et mis à disposition par les communes. Ces locaux s'appellent dorénavant des « Points Jeunes » qui se situent : Alixan, Barbières, Beaumont les Valence, La Baume d'Hostun, Mours st Eusèbe, Génissieux, Peyrins, St Paul les Romans et Granges les Beaumont.

Programme disponible en mairie ou sur le site de Valence Romans Agglo.

6^{ème} FORUM DE L'ALTERNANCE EN DRÔME NORD
Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR L'ALTERNANCE, NOUS AVONS DES RÉPONSES

ESPACE RENCONTRE DE PROFESSIONNELS RECRUTEMENT EN ALTERNANCE

ESPACE AFFICHAGE : OFFRE D'APPRENTISSAGE ET CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

ESPACE ORGANISMES DE FORMATION

ESPACE INFORMATION JURIDIQUE ET FINANCIÈRE SUR LES CONTRATS PAR ALTERNANCE

Mercredi 7 juin 2017

De 14h à 17h
Salle des Cordeliers à Romans sur Isère



En mairie

ÉTAT CIVIL :- décès

M. Raymond ROBERT, le 15 avril

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

- naissance

Marceau, le 24 avril au foyer de Lise COURAUD et Etienne CLOT, 1 montée des Royets

Ugo, le 13 mai au foyer de Julie SANFILIPPO et Jonathan VELARDI, 13A rue des Charmilles

Nous leur souhaitons la bienvenue et adressons toutes nos félicitations aux parents et grands-parents.

- mariage

le 29 avril entre **Mélanie EYNARD et Julien PROST**

Nous leur présentons tous nos vœux de bonheur.

RAPPEL : Si vous souhaitez faire paraître sur cet État Civil une naissance, un mariage ou un décès, faites nous parvenir la demande en mairie ou par mail à mairie.la.baume.dhostun@wanadoo.fr

URBANISME - Permis de construire / Déclaration préalable / Permis d'aménager

- Arrêté du Maire du 21 mars 2017 autorisant M. CHALANCON Jean-Marc à la réalisation d'une piscine – 3 Montée de la Madelanière ;
- Arrêté du Maire du 31 mars 2017 autorisant M. PAYRE Stéphane à la réalisation d'un abri de jardin – 6 Rue Belle Vue ;
- Arrêté du Maire du 10 avril 2017 autorisant SCI IKO à l'extension du cabinet de kinésithérapie – 110 Chemin des Capucines ;
- Arrêté du Maire du 15 avril 2017 autorisant M. MILESI Roger aux travaux de réfection des façades – 14 Montée des Royets ;
- Arrêté du Maire du 5 mai 2017 autorisant M. GRAVELOT Franck à la réalisation d'une véranda – 87 Route de Beaulieu ;

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles nés entre le 1er Mai 2000 et le 30 juin 2000 doivent se présenter en Mairie munis du livret de famille.



L'entretien des toilettes publics et de l'abri-bus fait partie des tâches quotidiennes des agents municipaux. Malheureusement, ils ont pu constater, ces derniers temps, des dégradations importantes et fort désagréables : toilettes détériorées et brûlées ainsi que de nombreux déchets abandonnés. Ces actes les consternent.

Espérons que le bon sens et le respect reviennent !

LÉGISLATIVES : les dates prévues

Les élections législatives qui permettront de désigner 577 députés à l'Assemblée Nationale sont prévues le **dimanche 11 juin 2017** et, en cas de second tour, le **dimanche 18 juin 2017**. Les bureaux de votes seront ouverts de **8 heures à 18 heures**.

La commune sollicite, parmi les électeurs baumois, des assesseurs pour contribuer au bon déroulement des élections (pour le 11 juin : deux personnes de 14h à 17h, pour le 18 juin, une personne de 11h à 14h et une autre de 14h à 17h). Pour cela, les personnes intéressées peuvent contacter dans les meilleurs délais, le secrétariat de la mairie au 04 75 48 42 41.

MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre est capable de transmettre à l'homme différents virus dont ceux de la dengue et du chikungunya.

Le moustique tigre a besoin d'eau stagnante pour le développement des ses larves. Pour les éliminer, quelques gestes simples suffisent :

- Videz au moins une fois par semaine les coupelles sous les pots de fleurs et les vases ou les remplir avec du sable.
- Videz et retournez – ou mettez à l'abri – les seaux et récipients divers.
- Recouvrez hermétiquement – à l'aide d'un filet moustiquaire (maille < 1mm²) ou de tissu – les bidons de récupération d'eau de pluie.
- Introduisez des poissons, qui mangeront les larves, dans les bassins d'agrément.
- Curez les rigoles, gouttières et chéneaux. Entretenez les bondes d'évacuation.



RÉGLEMENTATION DES FEUX ET BRULAGE, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel en vue de préserver la qualité de l'air dans le département de la Drôme.

Le présent arrêté s'applique aux incinérations des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, quelle qu'en soit leur teneur en humidité, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel.

Il couvre les incinérations des végétaux issus de l'entretien des jardins, et des espaces ou domaines publics ou privés (éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires).

Les incinérations de végétaux entrepris par les agriculteurs et forestiers dans le cadre de leurs activités professionnelles ne relèvent pas du présent arrêté.



L'incinération des déchets verts, tels que visés ci-dessus, est interdite.

Ils doivent faire l'objet d'un apport en déchetteries.

COMMUNIQUÉ DE LA GENDARMERIE

Comme chaque année la gendarmerie reconduit ses opérations "Tranquillité vacances". Les unités de gendarmerie compétentes sur votre secteur y portent une attention particulière. Signalez vos absences pour une période donnée auprès de votre brigade de gendarmerie au moyen du formulaire spécifique à télécharger :

http://www.drome.gouv.fr/IMG/jpg/Formulaire_operation_tranquillite_vacances.jpg

Ces inscriptions sont bien évidemment gratuites, et les informations des plus confidentielles. Le seul but est de mieux protéger vos habitations.

Les signes de votre absence risquent d'attirer les cambrioleurs, aussi :

- pensez à faire renvoyer vos appels téléphoniques
- demandez à un voisin de passer relever votre courrier afin que celui-ci ne s'entasse pas ;
- évitez de signaler vos absences auprès des cambrioleurs au moyen des réseaux sociaux...

bon à savoir !

PERMANENCE ÉCRIVAIN PUBLIC à la Maison des Services Au Public à HOSTUN

De quoi s'agira-t-il à la permanence ?

Vous pourrez venir voir Magali REVOL, écrivaine publique, pour tous types d'écrits pour lesquels vous avez besoin d'aide. Ses services s'adressent à toutes et tous quel que soit votre niveau d'expression, votre aisance ou votre difficulté devant la page blanche. A la permanence, aucune gêne à avoir, Elle vous recevra dans le plus grand respect et la confidentialité propre à sa fonction. Elle sera à votre service et à votre écoute pour rédiger, reformuler, et corriger.

Quels écrits pourrez-vous demander ?

Toutes sortes, sauf des écrits diffamatoires et/ou injurieux allant à l'encontre du code d'éthique auquel Magali REVOL adhère en tant qu'écrivain au service du bien-être social. Les courriers administratifs et professionnels que vous mettez en attente, les lettres de réclamation difficiles à tourner, les courriers d'accompagnement de dossiers et de formulaires, les lettres de motivation qui vous posent problème, votre CV à reprendre, les courriers privés délicats pour lesquels vous cherchez le mot juste, des lettres de réconciliation et d'arrangement à l'amiable, des lettres d'amour même, un discours pour un événement heureux, un texte en hommage à une personne décédée ... la liste pourrait se continuer. Son rôle sera de vous libérer d'un poids et de vous réconcilier avec la correspondance tellement nécessaire pour progresser dans la vie privée et professionnelle.

Comment s'organiseront les permanences ?

Magali REVOL viendra le deuxième mercredi de chaque mois, le matin de 9h à 12h. Elle recevra chacun et chacune dans l'ordre de son arrivée et s'appliquera à ne pas vous faire trop attendre tout en vous consacrant le temps nécessaire à la qualité du document produit. Vous repartirez avec le document imprimé que vous pourrez aussi enregistrer sur votre clé USB.

Pour les documents qui demandent plus de temps, comme la correction orthographique d'un dossier d'étudiant, la reformulation d'un CV bien fourni, ou la rédaction d'un discours, l'écrivaine publique emportera le document avec elle pour vous le rendre quelques jours plus tard par voie postale ou numérique.

Votre participation

Cette activité se faisant dans un cadre professionnel réglementé, une participation financière vous sera demandée à l'acte. Les tarifs seront indiqués à l'entrée de la MSAP, dans une fourchette de prix pour chaque acte. En effet, les tarifs seront ajustés à la quantité de travail nécessaire à chaque document. Les minimas sociaux sont pris en compte et des tarifs préférentiels aux demandeurs d'emploi, aux étudiants et aux personnes en situation de handicap, sur présentation d'un justificatif, seront proposés.

La prochaine permanence est le 10 juin.

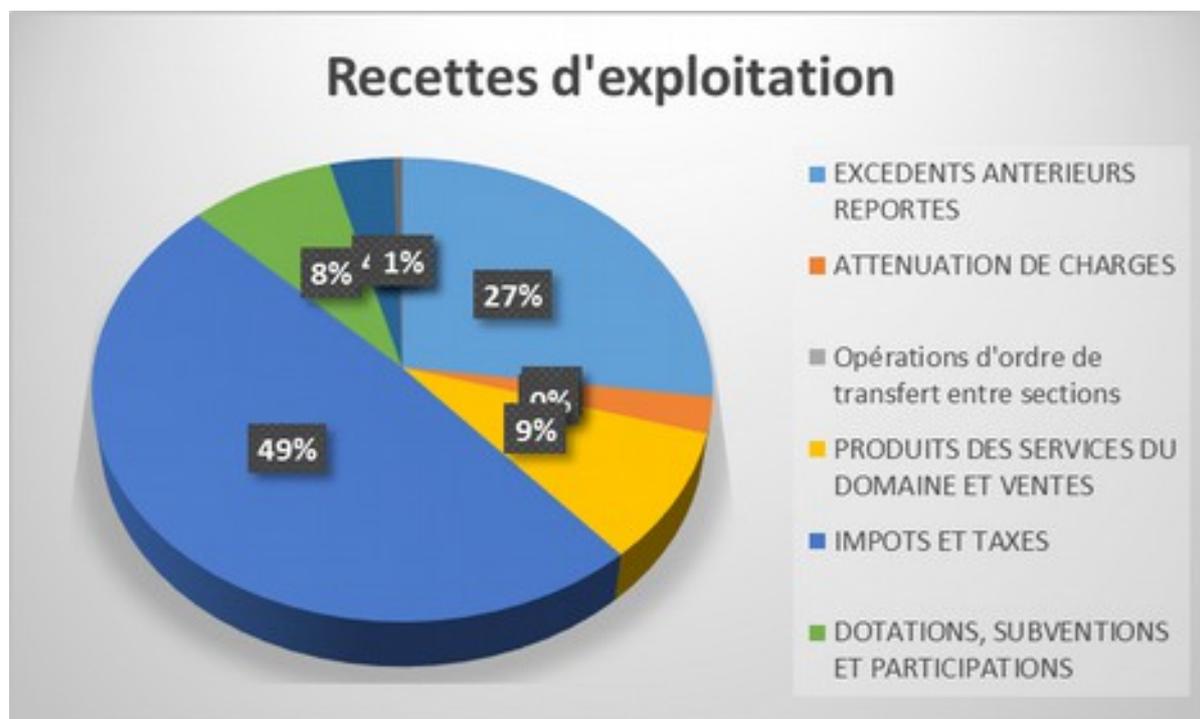
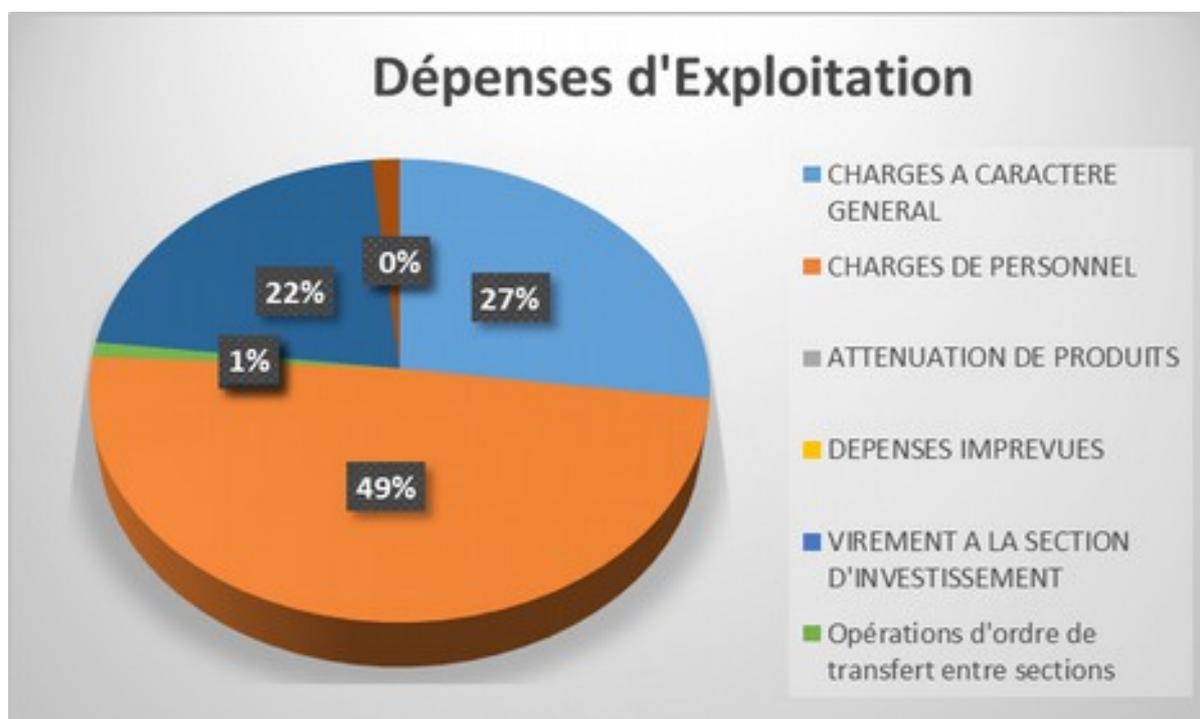
SÉANCE DU 12 AVRIL 2017

Présents : GUILHERMET Manuel, POURROY Ivan, PELLOUX-PRAYER Marion, POUILLY Jean-Marie, GRAVELOT Franck, RIQUET Guy, MORIN Claire, CRON Lionel, FORIEL Laurent, MILLON Cédric

Excusé(s) : WOLTRAGER Maurice qui a donné pouvoir à Franck GRAVELOT,

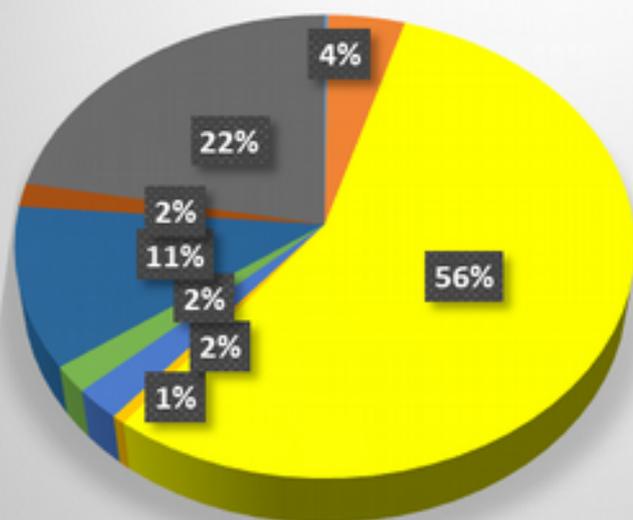
Absent : UZEL Nicolas,

BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

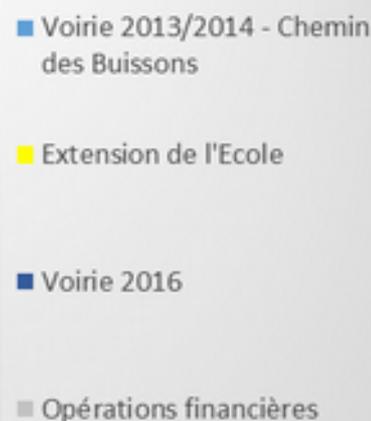
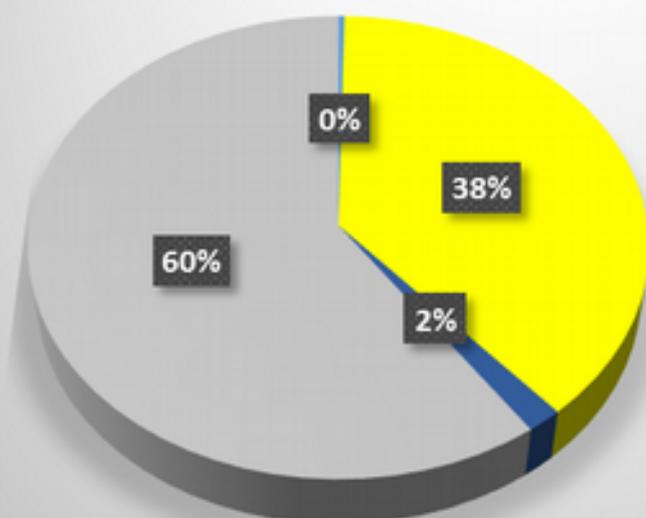


En section d'exploitation, il a été réalisé 421 280.40 € de dépenses et il a été perçu 821 506.87 €, soit un excédent cumulé de 400 226.47 €.

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 443 129.96 € et il a été perçu 622 449.21 €, soit un excédent de 179 319.25 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le détail des prévisions budgétaires a été travaillé en Commission des Finances le 18 avril dernier.

Le présent budget est présenté et voté avec les reprises de résultats de fonctionnement et d'investissement constatés au 31/12/2016.

Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation s'équilibrent à 521 894.21 € et la section d'Investissement à 357 907.56 €. Les membres du conseil Municipal sont invités à signer la page de signature du budget.

Pour 2017, il est prévu en section d'investissement :

- La régularisation du terrain du Syndic la Baumièrre (Déclaration d'utilité Publique)
- Travaux de mise en accessibilité de l'abribus et de la mairie
- Réalisation de l'Avant-projet Sommaire de la mise en conformité de la salle polyvalente nécessaire pour le dépôt de la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) avant la fin d'année
- Réalisation de l'étude d'urbanisation de la Noyeraie
- Travaux de voirie (route intercommunale du Trou du Loup à moitié avec la commune d'Eymeux et Restauration du mur en pierres sèches du Chemin de la Draye)
- Révision du Plan Local d'Urbanisme
- Matériels (aspirateur, escabeaux, tondeuse, table de pique-nique, photocopieur)

VOTE DES TROIS TAXES D'IMPOSITION 2017

Lors de la séance, le Conseil Municipal a décidé de modifier les taux d'imposition des trois taxes de 2 %. Pour 2017, les taux sont donc les suivants :

Taxe	Bases d'imposition effectives 2016	Bases d'imposition notifiées 2017	Variation des bases/N-1	Taux d'imposition de 2016	Taux d'imposition votés 2017	Variation de taux /N-1	Produit 2016 sur les bases 2016	Produit résultant de la proposition 2017	Variation du produit / N-1
d'Habitation	627 930,00 €	635 500,00 €	1,205548389	9,56	9,75	1,9874477	60 030,11 €	61 961 €	3,216955732
Foncière (bâti)	594 313,00 €	602 600,00 €	1,394383094	11,34	11,57	2,02821869	67 395,09 €	69 721 €	3,450882928
Foncière (non bâti)	20 954,00 €	21 000,00 €	0,219528491	37,8	38,56	2,01058201	7 920,61 €	8 098 €	2,234524302
						Total	135 345,81 €	139 780 €	3,27594601

Pour la commune, le produit attendu de ces impôts représente un montant estimé à 139 780 €

PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS – RÉVISION DE LA CHARTE

Le Parc naturel régional du Vercors (PNRV) va prochainement engager la révision de sa Charte.

La Charte d'un PNR est un document fondamental. Faire partie d'un PNR c'est être en effet sur un territoire classé par un décret d'un 1^{er} ministre : ce classement est obtenu, pour une durée de 12 ans, sur la base d'une charte élaborée par l'ensemble des acteurs locaux. La Charte définit les objectifs, les orientations de développement et les moyens d'actions en faveur du territoire ; elle fixe aussi le périmètre du Parc.

L'actuelle charte du PNRV s'achève en 2020. Le Parc du Vercors doit donc engager la procédure de révision pour obtenir le renouvellement du classement.

La première étape consiste à définir un périmètre d'étude (qui sera entériné par le Conseil Régional). Ce périmètre n'engage pas automatiquement les communes à rejoindre le PNR ; à la fin de cette phase d'étude, l'approbation de la charte est soumise à chaque conseil municipal. Les communes qui n'approuvent pas la charte *in fine* ne rejoignent par le PNR. En 2008 par exemple, plusieurs communes de la Gervane avaient été incluses dans ce périmètre d'étude mais n'avaient pas approuvé, pour différentes raisons, la Charte. Elles ne font pas aujourd'hui partie du PNRV même si elles ont demandé à être de nouveau intégrées dans le périmètre d'étude. Précision importante : aucune participation financière n'est demandée durant cette phase d'étude.

Aujourd'hui, suite à des échanges avec la Région, les services de l'Etat et certaines communes, se pose la question de l'extension du périmètre final du PNRV, aux contreforts occidentaux du massif, avec les Monts du Matin et la Raye. Le PNRV travaille déjà avec nous sur certaines thématiques (Natura 2000, sensibilisation à la problématique de la Pyrale du buis, ...)

La réflexion pourrait s'engager pour nous permettre de balayer plusieurs hypothèses (intégration au Parc par adhésion à sa Charte, simple renforcement des collaborations sans extension du périmètre du Parc). Participation à la construction de la prochaine charte, en travaillant sur le diagnostic, la définition des enjeux et des orientations nous permettrait en outre de découvrir de l'intérieur l'institution du PNRV.

Le Conseil Municipal a donné un accord de principe pour l'intégration de la commune de LA BAUME D'HOSTUN dans le périmètre d'étude.

BÂTIMENTS RECEVANT DU PUBLIC – ADOPTION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (Ad'AP)

Vu

- le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ;
- Les rapports reçus en date du 10 juin 2016 pour les bâtiments Mairie, Cantine, Salle des Fêtes et Eglise

Les gestionnaires des ERP et des IOP ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité, adossée à une programmation budgétaire, permet à tout exploitant d'ERP/IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements en toute sécurité juridique.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP et IOP de la commune, réalisé en juin 2016, a montré que 4 ERP n'étaient pas conformes à la réglementation en vigueur en 2014.

Aussi, la commune de La Baume d'Hostun a élaboré son Ad'AP sur 3 ans pour plusieurs ERP /IOP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Bâtiments	Adresse	Type	Année 1 (2017)	Année 2 (2018)	Année 3 (2019)
MAIRIE	1 place de la Mairie	5° W	3 490 € HT		
Cantine /services périscolaires	Place de l'an 2000 (local situé dessous la mairie)	5° W		5 890 € HT	
Salle Polyvalente	Place du Parc	4° L			84 098 € HT (dont 57 250 € d'extension)
Eglise	Rue de l'Eglise	5° V		3 930 € HT	
Ecole	2 place de la Mairie	5° R	Un permis de construire a été instruit le 22/04/2014 pour l'extension (3° classe) et la réhabilitation du bâtiment existant. Au terme des travaux et conformément au contrat, Bureau VERITAS a établi, en date du 29 janvier 2016, une attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées.		

Le dossier de « mise en conformité de la salle polyvalente » a fait l'objet de dépôt de demande de subventions (Région au titre du Plan Ruralité et du Conseil Départemental) et fera l'objet d'une demande auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements et des Territoires Ruraux (DETR) ;

Prochain conseil municipal le mercredi 28 juin à 18h30

L'Agglo

ASSISTANCE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE

Vous êtes un particulier ou un professionnel ? Vous avez un projet de construction, de rénovation ou d'aménagement ? Afin d'améliorer la qualité de votre projet, Valence Romans Agglo vous propose les conseils d'un architecte. Un service gratuit, neutre et personnalisé.

Les permanences sont gratuites et accessibles uniquement sur rendez-vous :

→ à Romans-sur-Isère, au 13-15 rue Réaumur, un lundi sur deux.

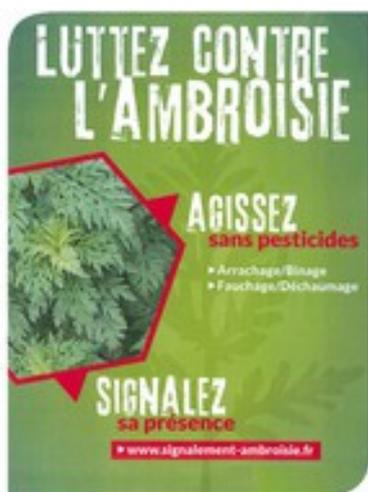
Afin que l'architecte puisse vous aider, munissez-vous d'un maximum de documents (plan de cadastre, relevé de bâtiment, certificat d'urbanisme, cahier des charges du lotissement, croquis, photos...)

Avec ce service, l'enjeu pour l'Agglo est d'améliorer la qualité de l'architecture et des paysages du territoire. Tous les projets visibles depuis l'espace public sont concernés :

- l'aménagement de terrains à lotir : implantation, exposition, intégration au site...
- la construction, l'extension ou la surélévation d'un bâtiment d'habitation ou d'activité professionnelle ;
- la rénovation de façade, la création d'ouverture ;
- l'installation de clôture, de haies, en limite de terrain.

Prise de RDV auprès de Mme Noëlle MALOSSANE – Tél 04 69 64 70 49 – noelle.malossane@valenceromansagglo.fr

SANTÉ PUBLIQUE : mobilisez-vous pour lutter contre l'ambroisie



Valence Romans Agglo agit, aux côtés de ses partenaires (Agence régionale de Santé, Observatoire de l'ambroisie...) et invite chacun à se mobiliser afin de réduire le développement de cette plante invasive et particulièrement allergène.

Pour interrompre le cycle de reproduction de la plante et ainsi éviter la dispersion des graines, il est possible d'agir en deux temps :

- au printemps, en prévenant la pousse des plants ;
- en été, en détruisant les plants déjà développés.

D'ici à la fin du mois de juillet, les particuliers concernés peuvent agir chez eux de deux manières :

→ action préventive : végétaliser les zones de terre récemment remuées. L'ambroisie est une plante qui n'aime pas la concurrence d'autres végétaux.

→ action curative : faucher l'ambroisie fin-juillet avant la floraison ou l'arracher (avec masques et gants si elle est fleurie). Il s'agit d'éliminer les plants sans pesticide par l'arrachage, le fauchage, le broyage, la tonte ou le désherbage thermique. Attention, il ne faut pas agir trop tôt sur la plante sinon elle aura le temps de repousser et de fleurir en août.

Une application pour signaler la présence de l'ambroisie

Valence Romans Agglo avait été l'une des premières collectivités à mettre en place une plateforme interactive de signalement de l'ambroisie, aujourd'hui déployée au niveau national. Cette plateforme est accessible depuis l'application smartphone téléchargeable gratuitement sur www.signalement-ambroisie.fr.

Le mot des Associations

Cinéma

Comité des fêtes

Les prochaines séances de cinéma sur la commune auront lieu **le vendredi 19 mai** :



→ à 17h30 **L'ÉCOLE DES LAPINS**

Date de sortie 5 avril 2017 (1h16 min)
Réalisé par Ute von Münchow-Pohl
Avec Senta Berger, Friedrich Von Thun, Jule Böw, etc.
Genre Animation, famille

Synopsis et détails (à partir de 3 ans)

Max, un lapin des villes dégourdi, se retrouve piégé dans une école pour lapins aux méthodes un peu... anciennes. C'est pourtant là qu'est gardé l'oeuf de Pâques en or convoité par une famille de renards rusés qui cherche à s'en emparer. Avec l'aide de l'adorable Emmy qui rêve de réussir son examen de lapin de Pâques et grâce aux leçons de Madame Hermione experte en arts martiaux mais aussi en préceptes de vie, Max apprendra l'art de la magie propre aux lapins de Pâques et il comprendra quelle est sa vraie famille. Mais pourra-t-il sauver la tradition de Pâques avec l'aide de ses nouveaux amis ?



→ à 20h **CHACUN SA VIE**

Date de sortie 15 mars 2017 (1h53m in)
Réalisé par Claude Lelouch
Avec Éric Dupond-Moretti, Johnny Hallyday, Nadia Farès, etc.
Genre Comédie

Synopsis et détails

Ils ne se connaissent pas, mais tous ont rendez-vous pour décider du sort d'un de leurs semblables.

Avant d'être juges, avocats ou jurés, ils sont d'abord des femmes et des hommes au tournant de leurs existences, avec leurs rêves et leurs secrets, leurs espoirs et leurs limites, tous sous un même soleil, chacun avec sa part d'ombre.
Dans une jolie ville de province, le temps d'un festival de jazz, la vie va jongler avec les destins...

Tarifs : 5,50 € / enfant, étudiant ou personne de plus de 65 ans ; 6,50 € / adulte

Les prochaines séances auront lieu le 23 juin avec "Baby boss" à 17h30 et "Permaculture" à 20h.

Art Floral

Comité des fêtes

La prochaine rencontre aura lieu le **samedi 24 juin** à 9h sur la scène de la salle des fêtes.

Pour tout renseignement et pour l'inscription obligatoire au plus tard le 1er juin, veuillez vous adresser à l'animatrice bénévole Jacqueline Pinet (Tél : 04 76 64 30 83)

Club des Jeunes retraités Comité des fêtes

Le **vendredi 9 juin à midi** aura lieu à la salle des fêtes un repas "**grillades**". Tous les retraités y sont invités. Veuillez vous inscrire pour cela auprès de Marcel Pellerin (tél : 04 75 48 41 23) au plus tard le 1er juin.

Association Communale de Chasse Agréée

L'A.C.C.A invite tout ses membres à participer à son **Assemblée Générale** qui aura lieu le **dimanche 28 mai 2017 à 10h** sur l'estrade de la Salle des Fêtes.

À l'ordre du jour : bilan année cynégétique, bilan financier, renouvellement des membres du bureau, questions et sujets divers...

Pétanque Baumoise



L'Association de Pétanque Baumoise organise un **Concours Coinche / Pétanque** le **jeudi 8 juin** à partir de **13h30**.

Seul le concours de coinche est ouvert à tous.



Don du Sang



La prochaine collecte de sang pour notre commune aura lieu le **vendredi 2 juin de 16 h 30 à 19 h à la salle des fêtes.**

Merci de venir nombreux participer à ce geste qui permet de sauver des vies.

Le 3 février 2017 s'est tenue à Meymans l'Assemblée Générale des donneurs de Sang bénévoles de Bourg de Péage et son canton à laquelle participaient des Maires des communes concernées dont Manuel GUILHERMET. À l'issue de cette Assemblée, 250 diplômes étaient à remettre aux donateurs méritants.

Compte tenu que 5 personnes de notre commune étaient honorées, le maire de la Baume a pris l'initiative de les inviter à recevoir leur diplôme le **samedi 18 février** en mairie en présence de Nicole MAIROT responsable du don du sang pour la Baume. Bon nombre de donateurs sont d'accord pour dire qu'ils ne donnent pas leur sang pour un diplôme ou une médaille ce qui est très honorable ; mais pour l'Association c'est important de fidéliser, remercier tous ses membres bénévoles.

Café et petits fours ont scellés ce moment de convivialité resserrant les liens entre les donateurs bénévoles, l'Association et les élus donnant un sens à ce beau geste de solidarité de don de sang, don de soi, don de vie...

Ce fut pour nous tous un moment d'échange. Mme MAIROT attirera l'attention de tous sur les nouvelles mesures Européennes. Depuis 2016, le laboratoire français de fractionnement et des biotechnologies en charge de la fabrication de médicaments dérivés du sang est mis en concurrence par des laboratoires étrangers dont l'approvisionnement en plasma se fait par d'autres modes que le système français bénévole et gratuit garantissant une origine et une qualité plus fiable.



Familles rurales de Jaillans et des communes avoisinantes

→ **Fête des activités le vendredi 09 juin à 18h30, à la salle des fêtes de la Baume d'Hostun.**
Démonstration festive des activités Danse, Hip Hop, Théâtre et Dessin-Peinture (Ouvert à tous).

→ **Ouverture des activités loisirs au public du 29 mai au 02 juin (gratuit),**

L'association invite à la population de participer aux activités loisirs proposées du 29 mai au 02 juin dans le but de les découvrir et ne pas attendre la rentrée septembre pour faire une séance d'essai. Les participants de l'année en cours peuvent inviter des amis à participer !

→ **Les accueils de loisirs estivaux Kid O'mino**

Ouverture du centre de loisirs du 10 juillet au 4 août et 21 août au 1er septembre.

Séjours d'été : Du 10 au 14 juillet 11/13 ans : Aqua Fun à Palavas,

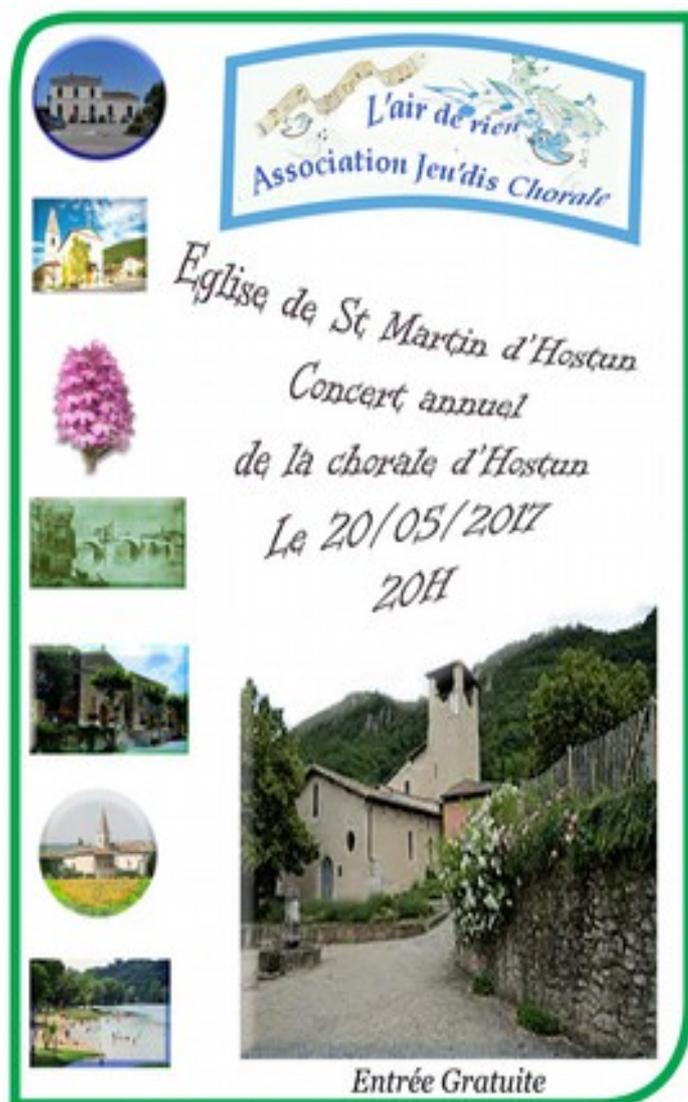
Du 17 au 21 juillet 6/9 ans : Au Galop à Indian's Vallée,

Du 24 au 28 juillet 10/13 ans : Aventure Evasion à Chateaneuf de Galaure,

Du 31 juillet au 04 août du 14/17ans : Sensations Valdrome

Toutes les infos disponibles sur le site internet : www.famillesrurales.org/jaillans/

Divers concerts-sorties



L'air de rien
Association Jeudi's Chorale

Eglise de St Martin d'Hostun
Concert annuel
de la chorale d'Hostun
Le 20/05/2017
20H

Entrée Gratuite

ORCHESTRE D'HARMONIE D'HOSTUN



CONCERT

Vendredi 30 juin 2017

20h

Eglise de St Martin d'Hostun

Atelier vocal de Genissieux
Quatuor de Saxophone d'Hostun
Duo de Cuivre
Duo de Flûte traversière
ET
Orchestre d'Hostun





Musifolia aux champs

2 concerts et une exposition de Peinture

Musique sacrée, musique profane

par l'Ensemble Drômans Cadences
 Cathie Lardoux, chant
 Laure-Hélène Michel, violoncelle
 Benito Alvarez Garcia, hautbois
 David Febvre, trompette
 Dorianne et Jean-François Michel, piano
 et Adrien Baccard, jeune talent, piano

Compositeurs : Schumann, Mozart, Bach, Schubert, Hummer, Pöpper, Civalati

Église de Saint-Paul les Romans
samedi 20 mai à 20 heures

Église de Jaillans
dimanche 21 mai à 17 heures

Tarifs : 13 € ou 10 € en prévente
 Tarifs réduits : 8 € ou 5 € en prévente
 gratuit pour les - 12 ans
 Renseignements au 06 34 68 63 34
 ou contact@drômanscadences.eu

Mairie de Jaillans

Fête de la pogne et de la raviole

Samedi 3 et dimanche 4 juin 2017

Romans-sur-Isère
Centre historique
www.ville-romans.fr



LA GASTRONOMIE À ROMANS

Visite sur l'histoire de la gastronomie locale à Romans dans le cadre de la Fête de la pogne et de la raviole !

Samedi 3 juin à 17h
 RDV au pied de la Tour Jacquemart.
 Renseignements au 04 75 79 20 86

Paroisse Saint-Pierre des Monts du Matin

Horaires des messes de fin mai et juin 2017 :

Dates	1 ^{ère} Messe	2 ^{ème} Messe
Samedi 20 mai	18h30 MEYMANS	
Dimanche 21 mai	10h BESAYES	
Jeudi 25 mai	10h BARBIÈRES	
Samedi 27 mai	18h30 CHARPEY	
Dimanche 28 mai	10h ROCHEFORT	
Dimanche 4 juin <i>Quête impérée pour les bâtiments diocésains</i>	10h CHATUZANGE	10h EYMEUX
Dimanche 11 juin	10h HOSTUN	10h St VINCENT
Dimanche 18 juin	10h BESAYES	10h JAILLANS
Samedi 24 juin	18h30 HOSTUN	
Dimanche 25 juin	10h ROCHEFORT (St Genis)	10h St DIDIER

Site Internet de la paroisse : www.saintpierredesmontsdumatin-valence.cef.fr

MAIRIE DE LA BAUME D'HOSTUN

26730 LA BAUME D'HOSTUN

Téléphone : 04.75.48.42.41

Télécopie : 04.75.48.46.58

Messagerie :

mairie.la.baume.dhostun

@wanadoo.fr

Site internet :

<http://www.la-baume-dhostun.fr>

Lundi, Mardi
de 8h30 à 12h

Mercredi
de 16h à 19h

Vendredi
de 11h à 16h30

Samedi
de 9h à 12h

(Ouvert si la date
du jour est PAIRE)

Permanence du Maire :

Mercredi et Samedi
sur Rendez-vous

Directeur de publication :

Manuel GUILHERMET,

Maire

Édité et publié par la
MAIRIE DE
LA BAUME D'HOSTUN
en 250 exemplaires

Prochaine
Vie Communale
fin juin

Dates à retenir :

19 mai : Cinéma

28 mai : Assemblée Générale de l'Association de Chasse Agréée

2 juin : Don du sang

8 juin : Concours Coinche/Pétanque de la Pétanque Baumoise

9 juin : Club des Jeunes retraités, repas « grillades »

10 juin : Fête de l'Été

11 juin : 1^{er} tour des élections législatives

18 juin : 2^{ème} tour des élections législatives

23 juin : Cinéma

24 juin : Art Floral

24 juin : Pose de la plaque commémorative

28 juin : Conseil Municipal à 18h30

FERMETURE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie sera fermé

le mardi 30 mai

et le mardi 20 juin.